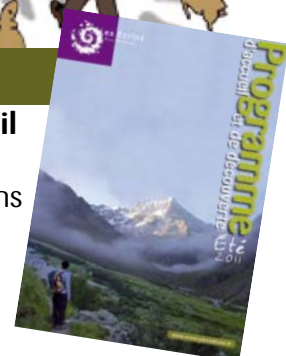


édito



L'école de la nature

Un garde-monteur et une classe du Parc national : un projet pour cheminer ensemble vers des découvertes de la nature près de son village.



Développer l'éducation à la montagne et au développement durable, c'est un engagement fort pour le Parc national des Écrins sur son territoire. Pour cela, il développe un programme volontariste en matière de sensibilisation, à destination de différents publics : les jeunes générations, le public venant découvrir le Parc, les professionnels... La sensibilisation vis à vis des enjeux de la haute montagne, des comportements respectueux dans le cadre des gestes quotidiens et des activités de pleine nature, sont des priorités. Si le Parc intervient directement auprès de ses différents publics, il est également en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels (Réseau d'éducation à l'environnement, CPIE, associations, Inspections d'académie, collectivités, syndicats de professionnels...) avec lesquels un travail de fond est réalisé sur des thèmes particuliers. Le parc a, selon les cas, un rôle de participant, d'animateur ou de coordinateur de réseaux.

Un public particulier : les scolaires

Les jeunes, de l'école primaire à l'enseignement professionnel, constituent un public privilégié. Les scolaires locaux qui seront les acteurs de demain sur le territoire sont clairement prioritaires.

«Chaque garde-monteur suit une classe du territoire pendant l'année scolaire, dans le cadre du projet pédagogique monté par l'enseignant en lien avec le Parc» explique Clotilde Sagot, chargée de mission au Parc national sur les sujets de «pédagogie». «Il répond aux questions des élèves et intervient en classe et sur le terrain pendant l'année scolaire.»

Par ailleurs, le Parc met à disposition des enseignants des documents et des outils pédagogiques pour les aider à préparer un projet ou une sortie. Réalisés collectivement avec des agents du Parc et des enseignants, les cahiers pédagogiques abordent en détail des thèmes particuliers : Le Parc national des Écrins, la montagne, le bocage... Les malles pédagogiques sont utilisées par les agents au cours de leurs interventions et peuvent également être prêtées sur demande.

«Mais la montagne est le premier et principal outil pédagogique du Parc ! Les projets pédagogiques font la part belle à l'expérience, au «vivre dehors» et à la «médiation humaine».



A l'école de Vallouise, les enfants ont travaillé autour de l'art et de la nature, au fil des saisons. Retrouvez toutes leurs productions, leurs histoires et leurs découvertes sur le site du Parc national des Écrins, rubrique «Jeunes découvreurs».

Une classe, un garde... et un site internet

Une proposition est faite aux écoles des communes du Parc national des Écrins pour conduire des projets éducatifs avec les gardes-monteurs... C'est une invitation à s'appuyer sur les connaissances et les qualités de «sensibilisateurs» des gardes-monteurs du Parc pour développer des projets éducatifs et de découverte suivis, avec les écoliers et leurs enseignants. La thématique est à discuter et à construire ensemble, au cas par cas, avec la volonté d'impliquer et de partager le projet avec d'autres. Pour cela, le site internet du Parc national a ouvert une rubrique spécifique «Jeunes découvreurs». Des fiches ressources sont proposées pour aider les élèves dans leurs recherches et chaque classe impliquée dans un projet peut témoigner à sa guise des avancées par des textes, des photos, des dessins...

Contacts : chaque secteur du Parc national et/ou Clotilde Sagot, coordinatrice, tél. 04 92 40 20 60

Découvertes archéologiques : flèches... et peintures !

Après des points de silex, ce sont des peintures rupestres qui ont été découvertes en Vallouise, sur l'un des sites prospectés par les équipes d'archéologues français et britanniques.

Quelques traits parallèles dans les tons ocres sur une roche de calcite, bien abritée, à plus de 2000 mètres d'altitude. Non loin de là, d'autres traces de ce pigment dont quelques fragments sont retrouvés sur le sol. Et puis cet autre élément dans lequel, à bien y regarder, on peut voir la représentation d'un quadrupède...

Ce n'est pas la Vallée des Merveilles mais l'émotion de la découverte est bien là. En particulier pour les archéologues du Centre Camille Jullian (Aix-en-Provence) et de l'université de York (GB) qui, depuis une dizaine d'années, prospectent et fouillent dans les Écrins. D'ordinaire, les initiatives en matière de balisage sauvage sont peu appréciées dans le cœur du parc national mais cette fois, ces traces humaines viennent enrichir les connaissances sur les occupations anciennes et successives de la haute montagne et du parc national ! La présence humaine durant la Préhistoire a été mise en évidence dans plusieurs zones d'altitude du massif (entre 1900 et 2560 mètres) par l'équipe de Florence Mocci (CNRS, Centre Camille Jullian, Aix-en-Provence) et de Kevin Walsh (Département d'Archéologie, Université de York, GB).



L'archéologue Florence Mocci

La préhistoire prend de l'altitude

Des vestiges de campement mésolithiques et néolithiques (9000-3000 ans av. J.-C.) et des structures pastorales bâties apparaissant dès 2500 ans av. J.-C. ont été ainsi mis au jour entre 2100 et 2400 m d'altitude (vallées de Chichin, Serre de l'Homme, Haut Fournel, plateau de Faravel, Eychauda, Grands Fonds...). La campagne de fouille 2010 aura été particulièrement fructueuse pour l'équipe d'archéologues qui travaillait sur les communes de Freissinières et de Pelvoux. Tout d'abord, c'est au-dessus du Lac de Faravel, à plus de 2560 m d'altitude, qu'ils ont enregistré une première découverte marquante : une pointe de flèche en silex taillée il y a plu-

sieurs milliers d'années avant notre ère.

D'autres gisements et de nombreux outils en silex recueillis sur les hauts plateaux de Freissinières témoignent d'une importante fréquentation de la moyenne et haute montagne durant la Préhistoire. Seul l'œil averti d'un archéologue pouvait repérer l'histoire potentielle de ces pâles traces dans le rocher. Et encore. C'est le dernier jour de la campagne de fouilles de cet été 2010 que les peintures ont été découvertes. Les premières analyses au microscope électronique d'un fragment de peinture recueilli sur le sol montrent que le pigment rouge est constitué d'une ocre, c'est-à-dire d'une argile rouge contenant un peu de pigment à base d'oxyde de fer... Ce pigment est fort classique dans la peinture rupestre.

«Le style des peintures ne permet pas, à première vue, de situer chronologiquement la composition. Des comparaisons peuvent être effectuées avec d'autres ensembles rupestres qui, dans l'arc alpin, vont du Néolithique à l'âge de Fer mais des analyses complémentaires sont indispensables» souligne Florence Mocci. En tout cas, «la découverte de ces peintures rupestres d'altitude est totalement inédite et unique, à ce jour, dans cette partie des Alpes méridionales françaises et du Parc national des Écrins» ajoute l'archéologue.

Parallèlement, une discrétion certaine autour de son emplacement sera la garantie de sa préservation. Si, actuellement, ces peintures ont été relativement protégées, notamment de l'action des pluies, elles sont néanmoins assez altérées.

Des morceaux de roche ont sans doute déjà disparu. Un fragment peint a été découvert au sol... On peut imaginer que d'autres éléments d'art rupestre ont pu exister qui, en raison de la consistance des roches locales ou de leur situation, n'ont pas résisté à l'action naturelle du temps. Autant dire que ces quelques traces retrouvées méritent le plus grand respect et une protection adaptée à leur rareté.



Florence Mocci a animé une conférence à Freissinières en début d'année pour expliquer l'ensemble des découvertes liées à la présence humaine dans les Écrins depuis au moins 11000 ans.



Pour mémoire, tous les travaux archéologiques (prospections, sondages, fouilles) sont réalisés sous l'autorité du Service Régional de l'Archéologie PACA qui est le seul organisme habilité à autoriser et à délivrer les autorisations.



Restitution du site de Faravel XIX à 2303 m d'altitude (âge du Bronze ancien) et de son environnement. Aquarelle de J.-M. Gassend, IRAA-CNRS, MMSH, 2008



Tourisme et handicap : les « quatre » labels de la maison du Parc du Valgaudemar

Qu'il soit moteur, visuel, auditif ou mental, chacun de ces quatre handicaps est pris en compte dans la conception de ce nouvel équipement d'accueil qui a reçu le label « tourisme et handicap ».

Dès son origine, le projet de réhabilitation et d'extension de la Maison du Parc du Valgaudemar avait marqué sa volonté d'exemplarité pour l'accueil de publics souffrant de handicaps... Pour cela, le financement du projet avait reçu un appui spécifique de la GMF, mutuelle nationale, dans le cadre du programme « la nature en partage » engagé avec l'ensemble des parcs nationaux de France. Toute la scénographie intérieure de plain-pied s'efforce d'être accessible à tous et de répondre de façon ludique à tous les publics : maquettes tactiles, audioguides, boucle magnétique en salle audiovisuelle et à l'accueil, éléments naturels à toucher, témoignages audio, éléments braille et gros caractères... L'accessibilité et les déplacements dans et vers la maison sont pensés dès le parking, avec des places réservées bien sûr mais surtout des cheminements extérieurs et intérieurs adaptés aux handicaps moteur et visuel : rampes à faible déclivité, bandes de guidage au sol...

En début d'automne, les experts de l'association tourisme et handicap ont examiné l'ensemble de ce nouvel équipement d'accueil sous l'angle de son aptitude à répondre à l'accueil des personnes handicapées.

Puis, en fin d'année 2010, la Maison du Parc national des Écrins de La Chapelle-en-Valgaudemar a reçu le label « tourisme et handicap » pour les quatre handicaps : moteur, visuel, auditif, mental. De quoi récompenser les efforts de l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées pour parvenir à ce résultat.

Au mois de mars, lors d'une cérémonie à Marseille, cette distinction a été remise officiellement à Jean-Claude Catelan, le maire de La Chapelle-en-Valgaudemar et représentant le conseil d'administration du Parc.

L'accompagnement d'Alain Tomasini en charge du volet tourisme et handicap au service tourisme du Conseil Général des Hautes-Alpes et la vigilance d'Emmanuelle Brancz, chargée de ces aspects au Parc national des Écrins, ont guidé concepteurs et collaborateurs internes vers cette exigence. Elle sera également au cœur du prochain grand chantier, celui de la qualification et la mise aux normes de la Maison du Parc de Vallouise.

Pour l'heure, en Valgaudemar, il convient de pousser plus loin la cohérence de l'accueil de personnes handicapées, en travaillant à l'aménagement d'un site naturel qui puisse être vécu par ces visiteurs à l'enthousiasme communicatif. Les formations à leur accueil sont aussi à l'ordre du jour.



L'expertise a été menée par l'association « Tourisme et Handicap »



→ petites & grandes nouvelles

Concours des prairies fleuries... du côté d'Ornon

Ce sont les prés de fauche et les pâturages du Valbonnais et du col d'Ornon qui représenteront les Écrins au concours national agricole des prairies fleuries cette année. Pour la première édition, l'an dernier, c'est la haute-Romanche qui portait les couleurs du massif. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre les espaces protégés (parcs régionaux et nationaux), la profession agricole (chambres d'agriculture, syndicats d'AOC, d'apiculture...) et des associations de gestion et de protection de la nature. Le concours récompense la qualité agro-écologique des prairies, c'est-à-dire le meilleur équilibre entre production fourragère et biodiversité.

Echappée belle... dans les Écrins

C'est le « massif de l'Oisans » qui était la destination annoncée de l'émission Échappées belles, diffusée sur France 5 les 6 et 7 novembre derniers. Les tournages ont été réalisés dans l'été, essentiellement en Oisans mais aussi en Vallouise... avec la contribution du Parc national pour plusieurs



des sujets abordés. Au final, l'émission donne le reflet de vallées riches de leurs habitants et de paysages à couper le souffle. C'est ce que l'on retient et, en cela, c'est une réussite.

Pierres qui roulent...

C'est un mini-site internet qui propose d'écouter des documentaires consacrés à la montagne et à ses représentations, des reportages, des créations sonores... « Pierres qui roulent » plonge l'auditeur dans les massifs d'ici - et parfois d'ailleurs - dans le vécu de ceux qui les découvrent, les parcourent, les habitent, les dessinent, et tout simplement les vivent. Co-réalisé par le Centre de l'Oralité alpine (Conseil général des Hautes-Alpes) et le Parc national des Écrins, avec l'aide technique de « son-art productions », ce site valorise les enquêtes orales réalisées dans le massif... Le choix de construire des documentaires de création est une priorité avec la volonté de privilégier des formats courts (entre 2 et 15 minutes) et l'ambition de « nourrir » régulièrement ce site de nouvelles créations.



Pour écouter, connectez-vous sur : www.pierresquirolent.fr

Pour le maintien de l'agriculture de montagne

Identifier les contributions des exploitations agricoles à la sauvegarde de la biodiversité et des paysages : c'est le projet commun des chambres d'agriculture et des parcs nationaux de montagne. Cette démarche vise à renforcer l'argumentaire du maintien de l'agriculture de montagne avec, en toile de fond, l'enjeu de la PAC 2013 (Politique agricole commune). Il s'agit de tester une démarche permettant d'identifier les contributions des exploitations agricoles à la sauvegarde de la biodiversité et des paysages. Le groupe de travail est accompagné de compétences complémentaires (pastoralistes, écologues, agro-environnementalistes) pour s'accorder sur la méthode d'enquêtes auprès d'une vingtaine d'exploitations par territoire. Les résultats sont attendus d'ici deux ans.

Éduquer à l'environnement en stations de ski

Fruit de deux années de travail collectif coordonnées par le Réseau d'Éducation à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA), un guide donne des « Repères pour l'éducation à l'environnement auprès des publics et acteurs des stations de sports d'hiver ». Il répond à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser au patrimoine alpin, à la culture de la montagne hivernale et aux enjeux du développement durable en altitude
- Questionner et développer l'éducation à l'environnement auprès des publics et acteurs des stations de sports d'hiver
- Initier des démarches collectives pour sensibiliser à l'environnement à l'échelle de la station s'ouvrant sur son territoire valléen. Diffusé en version informatique, il est amené à s'enrichir à l'usage par les retours et contributions des acteurs de terrain. **Pour en savoir plus, voir le site www.reema.fr**



Toujours moins de glace

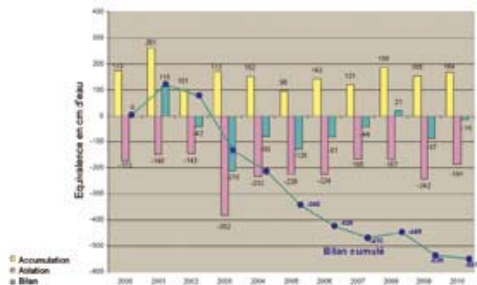
Moins forte qu'en 2009, la tendance au retrait est confirmée en 2010 par le bilan chiffré du suivi des glaciers dans les Écrins.

Sur de longues périodes, la tendance est nette : dès lors que les températures du globe ne cessent de grimper, l'effet est constaté sur nos glaciers dont le retrait se poursuit. Pour le glacier Blanc, la fonte de l'été 2010 (ablation de 184 cm) a été plus forte que l'épaisseur de neige tombée durant l'hiver 2009-2010 (accumulation de 169 cm). Le bilan de masse est donc négatif de -15 cm... contre -87 cm en 2009.

Les mesures 2010 montrent un recul du front de 22 mètres au glacier de la Pilatte, un recul de 10 mètres au glacier du Chardon. Là encore, c'est l'étude du résultat des suivis sur de longues périodes qui apporte des informations intéressantes. Ainsi, le recul du glacier Blanc a été de 9 mètres par an durant ces 146 dernières années. Mais depuis 24 ans, le front a reculé de 540 m soit 22,5 m par an. Ce recul s'accroît encore puisque durant les 10 dernières années, le front a régressé de 290 m soit une vitesse moyenne de 29 m par an !



Le Glacier Blanc



Bilan et graphique plus complets à retrouver sur le site internet du Parc national des Écrins

Une enquête sur le journal du Parc

Très prochainement, une enquête va avoir lieu pour savoir si L'Écho des Écrins est bien reçu, perçu et lu...

Si vous êtes habitants d'une commune du Parc national, il se peut que vous soyez consulté par téléphone dans les jours qui viennent : votre avis nous intéresse, car ce journal vous est destiné. Amaury Wellemme, stagiaire au Parc national, réalisera ce travail dans le cadre de sa formation. Nous vous remercions par avance de lui réserver le meilleur accueil. En 34 numéros, le journal du Parc a évolué dans son contenu et dans sa maquette, en s'appuyant notamment sur une enquête qui avait été réalisée auprès de ses lecteurs en 2002. Depuis deux ans maintenant, le site internet est devenu aussi un outil d'information important en diffusant des actualités et des dossiers réguliers tout au long de l'année. L'Écho des Écrins, lui, paraît seulement deux fois par an.

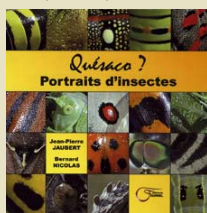
Donnez-nous votre avis

Dites nous comment vous utilisez ces supports d'information, aider nous à évaluer le journal du Parc et sa complémentarité avec le site internet : pour cela, un petit questionnaire est disponible sur le site Internet du Parc des Écrins : www.ecrins-parcnational.fr

Nous vous remercions de votre confiance et de vos contributions. L'enquête finie, L'Écho des Écrins se fera bien sûr l'écho des résultats !

Quesaco ? Portraits d'insectes

C'est le premier ouvrage d'une collection «jeunesse» créée par les Éditions du Fournel. Lignes, courbes, ondulations, zébrures, formes diverses et jeux des couleurs mettent en éveil l'imagination. Est-ce un œil ou un corselet, un écusson ou un ocellé, des ailes ou des pattes ? Le mystère attise la curiosité. Qui se cache derrière chaque création ? Quelle partie d'insecte ? Quel insecte ? L'auteur, Jean-Pierre Jaubert, propose une approche ludique du monde des insectes. Il est associé à Bernard Nicolas qui a illustré l'ouvrage avec un décalage plein d'humour.



Changeons d'approche : pratiquer la montagne sans voiture

Le portail Changer d'approche permet d'aborder la montagne sans votre voiture en offrant une information actualisée sur les itinéraires de randonnée, d'escalade ou d'alpinisme faisables en mobilité douce. Le portail est né d'un partenariat entre Mountain Wilderness et l'association Camptocamp dont le topo-guide interactif héberge l'information sur les accès et itinéraires. On y trouve les accès en transport en commun jusqu'aux sites d'activités de montagne : plus de 7000 itinéraires en mobilité douce depuis près de 800 accès. Une belle initiative à découvrir sur changerdapproche.org et à laquelle chacun peut collaborer.

Les maires de l'Isère et la biodiversité

À l'initiative de l'association des maires de l'Isère, avec le concours du Conseil général, plusieurs séances ont été organisées pour marquer l'année de la Biodiversité 2010. Les maires isérois étaient invités à aborder la biodiversité, thème de plus en plus central dans l'aménagement du territoire. Différents intervenants sont venus présenter leur vision du sujet dont le Parc national des Écrins qui a apporté sa contribution.

Quelle montagne en 2020 ?

Les premières «Assises de l'Alpinisme et des activités de montagne» auront lieu au printemps 2011. À l'initiative de l'OPMA (Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme), elles sont préparées par un collectif issu du milieu de la montagne, représentant les différentes institutions. Un premier rendez-vous a eu lieu à Grenoble les 1^{er} et 2 avril. Le prochain, ce sera à Chamonix, le 28 mai. Un site internet peut être consulté pour suivre les débats et participer à la démarche : www.assisesdelalpinisme2011.fr

Protégeons les fleurs sauvages

L'association iséroise Gentiana invite les promeneurs à ne pas succomber à la tentation de cueillir un brin, une poignée voire une brassée de mugets, de jonquilles, de narcisses des poètes ou même d'orchidées et de lis. Avec le soutien du Conseil général de l'Isère, elle mène une campagne de sensibilisation au respect de la flore sauvage iséroise : poster, plaquette d'information, stands et animations sont proposés dans le massif de Belledonne, dans le Vercors et en Oisans. Le Parc national des Écrins relayent ces informations, notamment sur son site internet.



LACS SENTINELLES

Un réseau de suivi des lacs de montagne a été initié à l'automne dans les Écrins. Gestionnaires et universitaires ont défini ensemble les priorités et actions à mettre en œuvre.

Quels sont les effets des évolutions climatiques sur les lacs de montagne ? Quelles sont les conséquences de l'introduction d'espèces lors des alevinages ? Les lacs et torrents d'altitude sont-ils soumis à des pollutions ? Ces questions sont essentielles pour veiller au bon état de conservation des lacs de montagne. Mais pour y répondre, c'est un travail de suivi à long terme de ces espaces particuliers qui est nécessaire. Dans cette perspective, la création d'un réseau de lacs «sentinelles» est en bonne voie. C'était l'une des ambitions du séminaire technique organisé par le Parc national des Écrins et la fédération de pêche de l'Isère, les 3 et 4 novembre 2010 à Besse-en-Oisans.



Une cinquantaine de personnes y a participé : des représentants des parcs nationaux, régionaux et réserves naturelles venus du Mercantour, du Queyras, de Haute-Savoie, de Vanoise... mais aussi des universitaires, des représentants des fédérations de pêche, de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques). Autant de partenaires qui symbolisent aussi la diversité des enjeux liés aux lacs de montagne en termes de biodiversité, de loisirs (dont la pêche ou la randonnée), d'utilisation pastorale...

Un réseau de lacs, un faisceau de suivis

Selon les massifs, des programmes de suivi à plus long terme ont été engagés. «Dans les Écrins, depuis 2005, nous réalisons le suivi de quatre lacs» précise Gilles Farry, chargé de mission au service scientifique du Parc national.

«Les objectifs sont de mesurer les évolutions biologiques (taille et âge des poissons introduits, structure du peuplement zooplanctonique) - selon l'évolution de la température ou le mode de gestion du lac».

Dans le cadre du réseau, la collecte d'informations sur la température des lacs semble évidente. Elle sera essentielle pour comprendre les effets des évolutions climatiques. Pour connaître la biodiversité tout comme les micro-polluants qui peuvent se trouver dans les lacs, la réalisation de carottes de sédiments est une piste envisagée. Des études sur les crustacés, des suivis sur les poissons seront également au programme... C'est l'association Asters, conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, qui animera ce réseau des lacs sentinelles. Dans un premier temps, il s'agira de standardiser les protocoles utilisés dans les suivis actuels mais aussi de choisir les sites de références qui feront l'objet de suivis.

PLUS DE CONFRONTATION POUR LA POLITIQUE PÉNALE

Un protocole a été signé par le Parc national des Écrins et les Parquets de Gap et de Grenoble. Un outil concerté pour l'application de la réglementation, par tous les services de l'État, avec des enjeux hiérarchisés pour le cœur du Parc et l'ensemble du territoire des Écrins.

«La politique pénale est un outil au service de la protection de l'environnement. Il vient en complément de la mission première des gendarmes qui font tout d'abord de l'accueil et de la pédagogie» résume Laurent Becuywe, procureur de la république adjoint au parquet de Grenoble. Un «protocole police» a été signé le 13 décembre à Gap-Charance, en présence de l'ensemble des agents assermentés du Parc national. Pour Philippe Toccanier, procureur de la République de Gap et également signataire du document, «il s'agit d'apporter une réponse la plus systématique possible, une réponse équitable et graduée, avec une vision inter-services», insistant aussi sur l'importance de «la présence des agents qui incite à ne pas commettre d'infraction». Ce protocole est un «cadre sur lequel s'appuyer» pour l'ensemble des établissements en charge de la police de la nature. Que ce soit pour les gendarmes, pour les agents de l'ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage), de l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques), de l'ONF (office national des forêts) ou ceux du Parc national des Écrins, il s'agit de s'appuyer sur ce document pour donner «la même réponse à une infraction».



lesquelles ils sont commis-sionnés. Dans ce protocole, la priorité est mise sur la protection des espaces protégés : réserve intégrale du Lauvital, cœur du parc national et réserves naturelles contiguës au cœur du parc national. Le dispositif, mis en place pour les agents assermentés du parc national, s'applique à l'ensemble des autres corps de police. Principe général, les agents assermentés doivent constater et faire cesser toutes les infractions dont ils ont connaissance. Il est donc important de convenir du traitement le plus opportun des différentes infractions en fonction de leur gravité, notamment au regard des enjeux de préservation du parc national et en fonction de l'attitude du contrevenant. Les procédés de traitement des infractions sont nombreux, de l'avertissement oral à la comparution immédiate, et à adapter à chaque situation... Au final, le parquet reste seul juge de la suite à donner.

Solidarité écologique

Le directeur du Parc national a mis en avant la notion de «solidarité écologique», inscrite dans ce protocole, en écho à la loi de 2006 sur les parcs nationaux : ainsi, la périphérie immédiate des espaces protégés, doit faire l'objet d'une attention particulière pour prévenir les dommages potentiels sur l'espace protégé.

Le protocole est signé pour trois ans. Au-delà du suivi régulier, il sera évalué et pourra évoluer en fonction des changements de comportements ou d'enjeux particuliers qui pourraient voir le jour.

LES COMMUNES DU CŒUR CONSERVENT LEUR DOTATION

La mobilisation a payé. Les communes ayant une partie de leur territoire dans le cœur du parc national ont retrouvé la totalité de la dotation instaurée par la loi de 2006.

Christian Pichoud, président du conseil d'administration du Parc national des Écrins, est particulièrement satisfait de l'issue heureuse trouvée au Parlement, dans le cadre de la loi de finances pour 2011, à la question de la dotation additionnelle à la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes ayant une partie de leur territoire dans un cœur de parc national.

En effet, lors de l'examen, à l'automne, du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale, un amendement avait été introduit, préemptant au bénéfice de trois îles bretonnes une partie substantielle de l'enveloppe DGF spécifique aux communes des cœurs de parcs nationaux.

Cette décision avait provoqué un vif émoi dans les communes des parcs

nationaux concernés, en particulier dans les Écrins, et a conduit à une forte mobilisation pour rétablir le dispositif initial, qui avait été instauré par la loi de 2006 sur les parcs nationaux.

Certains maires des Écrins avaient menacé de mettre un coup d'arrêt à la démarche de charte s'ils devaient ne pas être entendus par les décideurs au plan national sur ce point.

Finalement, en décembre, le parlement a rétabli la dotation des communes de cœurs de parcs, en trouvant un autre moyen d'exprimer la solidarité nationale envers les îles bretonnes.

Directeur de la publication : Michel Sommier • **Comité de rédaction :** Claude Dautrey, rédacteur en chef - Claire Gondre - Christian Pichoud - Michel Sommier • **Rédaction :** Claire Gondre avec les secteurs et les services du Parc national des Écrins • **Ont aussi collaboré à ce numéro :** Yves Baret, Claire Calvet, Claude Dautrey, Gilles Farry, Julien Guillou, Clotilde Sagot.
Photographies : Yves Baret, Bertrand Bodin, Emmanuelle Brancas, Christian Couloumy, Jérôme Forêt, Sylvestre Garin, Claire Gondre, Florence Moco (CNRS Camille Julian), Fabrice Morin, Bernard Nicolas, Bernard Nicolle, Hélène Queller, Pascal Saulay, Matthieu Villetard, Dominique Vincent, Kevin Walsh (université de York, GB).

• **Impression :** Louis Jean Gap
• **Courriel :** info@ecrins-parcnational.fr
• **Site Web :** www.ecrins-parcnational.fr

Édité par le Parc national des Écrins Domaine de Charance, 05000 GAP - tél. 04 92 40 20 10 avec le soutien financier du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ainsi que celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'ÉCHO DES ÉCRINS N° 33 - printemps 2011 - Journal d'information du Parc national des Écrins - 25 000 exemplaires sur papier pefc (forêt à gestion durable).
ISSN 1285-1434

ABONNEMENTS

2 numéros de l'Écho des Écrins et 1 ou 2 hors-série
«Programme d'Accueil» du Parc national : 8 € - Adresser votre chèque à l'Agent comptable du Parc national des Écrins - Domaine de Charance - 05000 GAP
Contact : 04 92 40 20 10



L'Année de la Charte



Cet automne, le texte sera soumis à l'enquête publique. Les communes se prononceront sur leur adhésion fin 2012.

«Nous sommes dans la continuité»



Christian Pichoud, président du Conseil d'administration du Parc national des Écrins

«En deux ans et demi, nous avons organisé plus de 400 réunions de travail sur la charte, dont près de la moitié avec les communes et leurs groupements. Environ 180 réunions thématiques ont également eu lieu sur les divers thèmes à enjeu, avec les associations, les socio-professionnels et bien d'autres partenaires. A cela s'ajoutent les réunions des instances (Conseil d'administration, CESC, Conseil scientifique) et du comité de pilotage de la charte. Mais au delà de ces chiffres, je dois vous dire que ce qui m'importe le plus, c'est la satisfaction d'entendre que les acteurs du territoire qui souhaitent s'exprimer ont le sentiment d'avoir été écoutés. Pendant ces deux années de travail, l'établissement et ses partenaires ont intensifié les collaborations et multiplié les réalisations concrètes. Nous sommes dans la continuité. Le temps est venu d'amplifier ce volet opérationnel de la charte. La construction du programme d'actions pluriannuel est d'ores et déjà engagée. La charte a franchi une étape importante et le projet de territoire est en marche.

Une enquête publique aura lieu après l'été sur la base d'un texte qui sera soumis au conseil d'administration à la fin du mois de mai. Dès lors, il sera disponible sur le site internet du Parc national.»



Depuis deux ans et demi, plus de 400 réunions de travail ont été organisées autour de la charte. Le conseil d'administration, le conseil économique social et culturel du Parc, les commissions thématiques, le conseil scientifique, les conseils municipaux, les partenaires socio-économiques et associations ont participé au processus d'élaboration de ce projet pour le territoire.

Au sommaire de la charte...

En préambule, la charte rappelle le contexte de la création du Parc national des Écrins jusqu'aux évolutions de la loi du 14 avril 2006. Cette loi prévoit en particulier que les parcs nationaux seront à l'avenir guidés dans leur action par une charte établie pour 15 ans, à construire en large concertation avec les acteurs du territoire.

Au cœur de la loi : le caractère du Parc national qu'il s'agit de préserver. Pour cela, il s'agit de le définir... Ainsi, le caractère du Parc national des Écrins, dans ses composantes historiques, naturelles et humaines fait l'objet d'un texte général en ouverture du document.

Différents diagnostics abordent les patrimoines naturels et culturels, l'influence du climat, l'évolution démographique et les tendances socio-économiques du territoire.

La «carte des vocations» exprime les caractéristiques dominantes du territoire et les principales activités qui s'y exercent. Elle illustre les grands équilibres à privilégier entre ses différentes vocations pour exprimer les priorités de gestion à l'avenir.

Les orientations pour la zone d'adhésion reposent sur quatre grandes ambitions :

- pour un espace de culture vivante et partagée,
- pour un cadre de vie de qualité,
- pour le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire
- pour l'accueil du public et la découverte du territoire.

Bon nombre de ces orientations concerne également le cœur du parc national, sur la base d'une gestion contractuelle avec les acteurs économiques et les usagers du territoire dans leurs pratiques de loisirs.

Sept objectifs plus spécifiques pour le cœur du parc national sont affichés dans le projet de charte, qui complètent le volet réglementaire du cœur du parc national :

- Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissances
 - Préserver le patrimoine culturel du cœur
 - Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur
 - Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité
 - Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur
 - Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières
 - Organiser la découverte du cœur
- Les modalités d'application de la réglementation du cœur du parc concernent notamment la protection du patrimoine, les travaux, les activités. Un chapitre est consacré à l'animation, au pilotage et à l'évaluation de la charte.

Différentes questions, dont certaines de façon récurrente, ont été posées au cours des échanges réalisés avec les élus des communes et des structures intercommunales, les acteurs de l'économie locale, les représentants des pratiquants d'activités de pleine nature et du monde associatif, les professionnels de l'éducation, les techniciens des services de l'État... En voici quelques unes :

Est-ce que la réglementation du cœur sera étendue à l'aire optimale d'adhésion ?

Non, le nouveau décret «parc» d'avril 2009 n'apporte aucune modification aux limites du cœur qui demeurent rigoureusement identiques à celles qui avaient été définies pour la «zone centrale» en 1973. La charte ne peut pas modifier ces limites, pas plus qu'elle ne peut créer de nouvelles règles de droit hors du cœur de parc.

Quels avantages les communes ont à adhérer ?

Tout d'abord, en adhérant à la charte, les communes bénéficient directement de l'image du parc national et de la dynamique collective d'un projet de territoire.

En application de la charte et des programmes d'actions qui y seront associés, elles ont accès aux services de l'établissement public : conseil et assistance au montage de projets, appui technique, partage d'expériences au sein de réseaux, mise à disposition de données et de compétences...

De plus, et c'est essentiel, elles devraient pouvoir disposer de moyens financiers supplémentaires qui ne sont pas seulement ceux de l'établissement du parc. Les autres financeurs soutiennent bien plus facilement des projets qui s'inscrivent dans une dynamique de territoire.

Que se passe-t-il si une commune ayant une partie de son territoire dans le cœur n'adhère pas ?

Dans ce cas, la partie du territoire de la commune étant dans le cœur du parc national resterait soumise à la réglementation du cœur. En dehors du cœur, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, les agents assermentés de l'établissement, continueraient, sous l'autorité des parquets de Gap et Grenoble, d'exercer une surveillance sur l'application des règles nationales de droit commun en matière de police de la nature. Cela, au même titre que les autres agents de l'État assermentés dans ce domaine. En revanche, la commune, dans son ensemble, ne pourrait pas bénéficier de la dynamique de territoire impulsée par la charte.

Quelle sera la conséquence de l'adhésion d'une commune en terme d'urbanisme ?

La loi prévoit que les communes qui adhèrent à la charte s'assurent de la compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec la charte. Autrement dit, il importe que les orientations des documents d'urbanisme ne soient pas en contradiction avec celles de la charte. Pour les particuliers, rien ne change puisque l'avis du directeur de l'établissement du parc national n'est pas requis pour l'obtention d'un permis de construire dans l'aire d'adhésion. Dans le cœur, les travaux et constructions continuent à être soumis à l'autorisation du directeur (avis conforme dans le cadre de l'instruction menée par la commune).

L'adhésion de la commune à la charte imposera-t-elle des contraintes pour les particuliers ?

L'établissement du parc national ne dispose pas de pouvoir réglementaire spécifique dans l'aire d'adhésion. La charte n'y modifie en rien le droit de propriété, de chasse, de pêche pas plus que l'exercice d'activités économiques, touristiques, agricoles et artisanales, etc...

Y aura-t-il un partenariat avec les stations de ski et de tourisme, sous quelle forme ?

Les stations génèrent une économie et des emplois profitables aux villages des vallées. La charte vise à renforcer les complémentarités et la solidarité entre les stations et les vallées, notamment pour la diversification de l'offre de découverte. Le partenariat avec les stations permettra aussi de les accompagner dans leurs démarches de qualité environnementale.

Qui pourra utiliser la marque Parc ?

La loi prévoit la création d'une marque pour les Parcs nationaux. Ce n'est pas une question facile. Cette marque qui pourra s'apposer sur des produits ou des services, devra s'appuyer sur un cahier des charges commun à tous les Parcs. Une réflexion est en cours à l'échelle inter-parcs pour déterminer la liste des produits et services qui pourront être marqués ainsi que les critères d'éligibilité.



A la fin du mois de mai, les administrateurs du Parc national se prononceront sur le texte de la Charte. Ce document sera disponible sur le site internet du Parc national dans le courant du mois de juin et soumis à l'enquête publique après l'été.

Le texte de la charte en cours de finalisation est le fruit d'une intense concertation avec les élus du territoire, ses acteurs socio-économiques et les partenaires du Parc national. Nous donnons ici la parole à quelques uns d'entre eux. Ils témoignent des différents champs de réflexions et souhaits traduits dans les grandes orientations de la charte pour la zone d'adhésion.

Un cadre de vie de qualité et une culture commune

Questions d'urbanisme...

Les documents de planification sont de véritables outils d'aménagement du territoire : cartes communales, plans locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (SCOT), plan paysage...

Leurs orientations doivent être compatibles avec la charte. L'établissement du parc n'ayant pas de pouvoir réglementaire dans l'aire d'adhésion, son rôle est d'apporter les connaissances utiles en matière d'environnement et de sensibiliser aux impacts des aménagements. Ainsi, un appui technique peut être apporté dans la réflexion, l'établissement ou la révision des documents d'urbanisme.

L'identité des villages et le caractère des territoires sont un atout pour le cadre de vie quotidien des résidents et pour l'attractivité touristique du massif. Parmi les indications de la charte qui visent à préserver ce cadre de vie, on peut citer : la prise en compte des enjeux paysagers, le respect des modes d'habitat, la valorisation des techniques écologiques et des matériaux locaux, la réutilisation du bâti existant, la réduction des lignes électriques aériennes...

Publicité et circulation des véhicules

Comme dans les parcs naturels régionaux, la charte impulse la mise en place des règlements locaux de publicité et les plans de circulation motorisée. L'établissement du parc est déjà sollicité par des communes pour accompagner ces procédures encadrées par des lois nationales existantes.

Afin de **préserver et valoriser le patrimoine bâti local**, l'appui technique aux artisans et aux maîtres d'œuvre doit se poursuivre. La volonté d'intégrer les équipements et les techniques d'aujourd'hui dans le bâti ancien est mise en avant par l'accompagnement des projets au cas par cas.

Différentes mesures visent à encourager les **démarches éco-responsables**. Au-delà des actions de sensibilisation, les partenaires de la charte souhaitent impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle, encourager les économies d'énergie et un recours approprié aux énergies renouvelables.



→ Bernard Héritier

Maire de Valjoux (Valbonnais), président de l'association des élus du Parc national des Écrins

« Nous avons beaucoup travaillé avec les communes et je pense que l'on n'a rien oublié de ce qui nous semble important pour nos villages. Nous avons particulièrement insisté sur l'amélioration de notre cadre de vie, l'embellissement général de nos vallées et de nos villages. En zone d'adhésion, il n'y a pas de coercition. La charte rassemble des volontés, des préconisations. On se met d'accord sur nos champs de compétences et on voit les moyens que l'on peut mettre en commun.

Ce qui intéresse l'association des élus du Parc, c'est l'implication du Parc dans l'aménagement de nos villages, sur le plan paysager, pour la préservation de notre « petit » patrimoine. L'intérêt, c'est de valoriser ce qui peut nous différencier d'un autre territoire.

En terme de développement économique, ça passe par le maintien et le renforcement d'un tourisme doux tout en tenant compte des stations situées dans la zone d'adhésion et du bassin d'emploi qu'elles représentent. L'accompagnement d'un développement harmonieux pour notre territoire, c'est ce que l'on attend. Il faudra pour cela que le Parc dispose des moyens suffisants, humains et financiers, pour mener à bien ce travail collaboratif. C'est notre crainte, dans le contexte général de restrictions des moyens. Ce sera déterminant pour que les phrases de la charte soient suivies d'actions. »

→ Xavier Cret

Maire de Villar d'Arène (Briançonnais) et conseiller général des Hautes-Alpes

« Dans le cadre des projets d'aménagement de village qui ont une dimension patrimoniale, le Parc joue un rôle d'expertise essentiel, complété par des aides à la réalisation sous la forme de subventions.

Cette ingénierie est une plus-value certaine qui légitime les projets auprès des financeurs potentiels.

La charte affirme le maintien et le renforcement de cette mission d'accompagnement. C'est un aspect majeur pour les communes qui vont décider de faire partie de l'aire d'adhésion du Parc. L'enjeu sera donc de mettre en phase cette volonté avec des lignes budgétaires suffisantes. Les acteurs de la charte y seront particulièrement attentifs.

Pour moi, cela a vraiment du sens d'avoir des villages et du patrimoine restaurés et vivants. C'est essentiel aussi pour donner au Parc l'image d'un territoire dynamique dans lequel les habitants se retrouvent. C'est comme cela qu'ils peuvent aussi s'approprier l'institution « parc ». Pour les visiteurs, la préservation du patrimoine architectural est également un atout. Là encore, le Parc apporte un regard qui est un élément de vigilance. Ce n'est pas un frein mais au contraire un argument supplémentaire pour préserver notre cadre de vie et d'accueil. »

→ Gérald Martinez

Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (Champsaur)

Sur les questions d'urbanisme, c'est important que l'on puisse avoir le Parc pour nous accompagner, donner des conseils... C'est un atout pour une commune de pouvoir s'appuyer sur tous les services de l'État, surtout quand les agents sont impliqués et intégrés dans nos vallées. En ce sens, pour moi, les agents du Parc sont des agents de développement du territoire parce qu'ils y habitent, que leurs enfants y vont à l'école... Ils savent composer, faire valoir la vision du Parc mais ils sont en phase avec la réalité du terrain.

Dans la charte, on parle de cadre de vie. Mettre en valeur le patrimoine, le Parc sait le faire. Mais il ne faut pas tout figer. La nature évolue, ce n'est pas un musée. Quand on met en place des actions pour entretenir un patrimoine, il faut que ce soit lié à une activité économique. Gérer la publicité et l'information, c'est indispensable. On a demandé à ce qu'il y ait une harmonisation de la signalétique pour que les gens qui viennent sachent où ils sont et qu'ils sachent que le Parc est à proximité. Pour la circulation de véhicule à moteur, c'est simple : il y a les voies ouvertes à la circulation et celles qui ne le sont pas. La charte ne change rien à ce que l'on doit faire et organiser. Pour moi, c'est surtout une question de dialogue mais aussi d'éducation, de savoir-vivre. Les élus du conseil d'administration se sont impliqués dans la construction de la charte. Les discussions ont eu lieu. Maintenant, il va falloir bien retranscrire tout cela pour lever les craintes et emporter l'adhésion.



Développer l'éducation à l'environnement et au territoire

Les jeunes sont l'avenir du territoire. Ils sont au cœur de la charte pour les actions relevant de l'accueil et de la pédagogie. Développer l'éducation à l'environnement est l'une des grandes orientations retenues.

Parmi les actions, on peut citer la formation des intervenants pédagogiques, le travail avec les acteurs de l'éducation à l'environnement pour améliorer l'offre pédagogique et, bien entendu, les interventions auprès des scolaires avec une priorité affirmée pour les écoliers du territoire. L'objectif est d'abord d'aider les jeunes à se constituer leur « culture montagne ». Par ailleurs, l'envie d'aller en montagne passe par la qualité de l'accueil qui y est assuré et, à ce titre, il est souhaitable que se développent, avec l'appui de l'établissement du parc, des lieux d'initiation à la haute montagne, pour les aider à passer de l'intention à l'expérience réussie... D'une façon générale, les actions en direction des jeunes (destination refuges, expositions spécifiques...) doivent être élargies, en lien avec les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs, gardiens de refuge, professionnels du tourisme...). Par ailleurs, la sensibilisation à l'intention des habitants des vallées ou des visiteurs n'est pas à négliger. Les principes d'action retenus peuvent contribuer à la construction d'une offre de découverte par les professionnels de la montagne et des activités de pleine nature.

Savoir et faire-savoir

Le suivi des évolutions des paysages, des milieux et des espèces sont des éléments importants pour accompagner les choix d'aménagement du territoire et améliorer la prise

en compte des enjeux environnementaux, notamment dans les documents de planification. Approfondir et partager la connaissance, qu'elle relève des sciences naturelles ou humaines, permet aussi d'anticiper les évolutions.

La collecte d'informations sur le territoire réalisée par le Parc national des Écrins depuis sa création concerne majoritairement des données physiques et naturalistes. Bien d'autres partenaires et acteurs locaux recueillent également des informations, selon des protocoles plus ou moins compatibles entre eux qu'il est important d'harmoniser. Au-delà des patrimoines naturels, l'ensemble des composantes culturelles et socio-économiques du territoire est pris en compte. Des traditions rurales à la création contemporaine, la vie culturelle est en perpétuelle construction. Ses racines montagnardes font sa singularité. L'inventaire et le partage de ces patrimoines culturels, tout comme la gestion d'un fonds documentaire et artistique, sont déjà engagés. Il s'agit de les renforcer en s'appuyant et en soutenant les autres partenaires, dont les associations, qui sont largement impliqués pour faire vivre une culture commune. L'accompagnement des événements locaux et les initiatives en terme d'offre culturelle s'inscrivent dans cette démarche.

→ Joël Giraud

Député-Maire de l'Argentièrre-la-Bessée, Président du Comité de massif des Alpes

« L'élaboration de la charte du Parc a été l'occasion d'un exercice sans précédent au service du territoire. Une opportunité véritable de conduire, dans la durée, un dialogue ouvert avec tous les acteurs du territoire : élus bien sûr, mais aussi socio-professionnels et représentants du monde associatif ainsi que montagnards des différentes vallées. Tous les participants, au cours de ces nombreux rendez-vous, ont bien entendu discuté les contenus avec conviction, mais toujours dans un sentiment très fort d'appartenance et d'adhésion à une culture commune autour des richesses patrimoniales du territoire. Le diagnostic partagé fait de la charte un projet de territoire ambitieux dont les programmes annuels d'actions réussies traduiront les engagements exprimés. La charte correspond effectivement à la prise en compte et en main par les habitants de ce qui était hier encore perçu comme un objet d'état mal identifié. »



Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Le tourisme est la clef de voûte de l'économie locale mais il n'a de sens que dans le respect du territoire.

L'importance des relations humaines dans l'organisation des activités d'accueil et de découverte est fortement mise en avant. Les lieux de vie seront privilégiés comme point de départ pour la découverte des patrimoines. De plus, **la recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition des offres de découverte sur le territoire** doit être engagée. Objectif affiché : éviter la concentration de la fréquentation touristique sur un nombre réduit de sites de forte notoriété.

Des activités de pleine nature qui respectent le milieu naturel

Les sports de pleine nature font partie de l'offre touristique et sont donc un enjeu socio-économique pour le territoire. Les activités physiques de nature sont très diverses... et de nouvelles pratiques continuent d'apparaître. De fait, l'espace natu-

rel est de plus en plus investi dans l'espace et dans le temps, en toutes saisons.

Grimpeurs, parapentistes, vététistes, skieurs de randonnée... D'une façon générale, les pratiquants se réclament d'une forte sensibilité au milieu naturel. Ils ne perçoivent pas toujours en quoi ils peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement naturel. Les représentants des associations de pratiquants, associés aux discussions du projet de charte, sont attentifs au développement de leurs discipline et souhaitent préserver leurs espaces de pratique.

Des expériences comme la «convention escalade» sont utiles pour concilier la préservation des pratiques et des milieux naturels, en tenant compte de la spécificité des espaces protégés.



→ Thierry Hours

Directeur du réseau Gîtes de France - Hautes-Alpes

«Avec la charte, nous sommes sur des axes pérennes de travail avec le Parc national. On peut citer la valorisation du bâti patrimonial sur lequel nous avons déjà travaillé, essentielle si l'on veut favoriser un tourisme qui a une âme, qui puise dans les ressources du territoire.

On s'est notamment appuyé sur ces réflexions pour créer la certification des écogîtes qui, depuis 2007. Une formule qui rencontre beaucoup de succès dans les Hautes-Alpes, notamment dans les Écrins mais aussi dans l'Isère. Cela répond à une écoute de la clientèle. C'est aussi le cas du label des gîtes Panda, porté par le WWF dans les parcs naturels et récemment lancé dans les Écrins. Il s'intéresse plus fortement à la relation au territoire et à la biodiversité.

La relation humaine, mise en avant dans le projet de charte, est aussi le point fort de nos petites structures. On est accueilli par des gens du pays qui partagent, conseillent... C'est une mise en relation avec le territoire qui valorise l'image du parc».

→ Abdou Martin

Président de la compagnie des guides Oisans-Écrins

«La haute-montagne est prise en compte de façon affirmée. Nous avons été présents tout au long des discussions qui ont lieu dans le cadre de la charte et progressivement, cela permet une compréhension mutuelle. J'ai vraiment l'impression que la charte tient compte des préoccupations des acteurs du territoire dont les guides font partie. J'espère que la mouture finale restera fidèle aux objectifs que

nous avons proposés lors des contributions.

Quand on échange, on voit bien que les problématiques se ressemblent et les liens se resserrent. C'est ce que l'on a vécu aussi avec la convention escalade qui continue d'évoluer. Pour l'équipement de nouvelles voies, sur la manière de le faire, c'est de l'ordre de l'éthique et finalement, les décisions se prennent de façon relativement unanime.

Ce que l'on a engagé en terme de pédagogie pour faire connaître la haute-montagne aux jeunes est important aussi. On a commencé avec le collège de Bourg d'Oisans. Il y a eu des interventions du Parc et la prochaine étape sera une nuit en refuge et une demi-journée de marche sur glacier. C'est un projet qui rassemble les guides, les accompagnateurs, les gardiens de refuge et le Parc. D'autres collèges pourraient ensuite être intéressés.»

Les refuges, des lieux d'accueil d'altitude intégrés dans leur environnement

Au-delà de leur vocation initiale d'hébergement pour les randonneurs et alpinistes, ils sont aussi des buts de balade ou de randonnée pour un public familial souhaitant s'y arrêter pour une halte. Généralement implantés dans des sites naturels remarquables, les refuges participent du réseau des infrastructures d'accueil et tiennent

une place particulière dans le dispositif d'information des visiteurs. Le développement d'un partenariat est donc recherché en matière d'accueil, de pédagogie de l'environnement mais aussi pour l'intégration du bâti dans le paysage et un fonctionnement éco-responsable : optimisation des dispositifs de ravitaillement, de stockage et de traitement des déchets et effluents, énergies renouvelables...

→ Claudine Peyron *Maire de Réallon (Embrunais)*

Avec la charte, on est autour de la table.

C'est le point positif. Même si parfois les discussions sont ardues, on se sent acteurs. Quand on arrive dans la station, on doit sentir que l'on est dans un parc national. La signalétique, les sentiers, la valorisation du patrimoine naturel, c'est intéressant pour les gens qui viennent, en été comme un hiver. Ils viennent parce que l'on est dans un espace privilégié. Il ne faut pas faire n'importe quoi, être attentif à l'architecture de nos villages, proposer des hébergements et une restauration de qualité et surtout, faire en sorte que les gens se sentent accueillis, qu'il se passe quelque chose.

Le produit est là. Il n'est viable économiquement que si tous les partenaires sont impliqués. Si je veux utiliser le label du parc, il faut que ce que les gens trouvent en arrivant corresponde à cette image. On est dans une logique. On écoute le rendu des études d'impact... Quand on a restructuré la station, il y a trois ans, on a associé le Parc. Une station de sports d'hiver n'a pas toujours une bonne image mais c'est un produit économique avec des emplois à la clef. On a enlevé des téléskis par exemple et on dépense moins d'électricité. On propose une piste de luge naturelle et, en été, on redonne ses droits à la nature. Pas tout le monde peut aller marcher en montagne. Les remontées mécaniques permettent d'accéder au panorama sur le massif des Écrins et sur le lac de Serre-Ponçon, c'est exceptionnel.

Depuis la vallée, les villages et la station, on accompagne vers le cœur du parc dans le respect de l'environnement. C'est un cheminement.»

→ Marc Lassalle

Fédération française de vol libre (FFVL), chargée de coordonner les relations avec les parcs nationaux dans le cadre des projets de charte.

«L'expérience des Écrins est exemplaire. On s'appuie sur la convention passée en 1999 avec ce parc national pour montrer qu'il est possible de concilier nos pratiques et la protection du milieu naturel. Le processus de la charte a réactivé les discussions. Une nouvelle convention «vol libre» s'appuiera sur la réglementation issue de la charte. Le principe est de se mettre d'accord sur des zones autorisant les décollages et atterrissages toute l'année et d'autres au-dessus desquelles le survol reste cantonné au-dessus de 1000 mètres du sol, en hiver et au printemps. Nous sommes d'accord avec cela.

Jamais nous n'avons revendiqué de voler partout tout le temps. Ces échanges permettent de mieux se connaître et de se mettre d'accord sur des règles de bonne conduite qui concernent aussi l'aire d'adhésion. Les interventions d'agents du parc national dans les rassemblements de pratiquants, la formation des formateurs et des cadres de la fédération sont aussi des aspects importants.»

La qualité et le maillage des infrastructures d'accueil du public doivent être améliorés.

Les Maisons et centres d'information du Parc y ont un rôle affirmé, en complémentarité et en lien avec les autres structures d'accueil du territoire : offices de tourisme, maisons à thème, musées... Tous ensemble, ils construisent un dispositif qui caractérise l'accueil dans les Écrins.

L'harmonisation de la signalétique touristique

fait l'objet d'une réflexion particulière pour valoriser les patrimoines des vallées. Des schémas de signalétiques routière et patrimoniale sont en cours.

Pour partager et valoriser l'image «Parc national»,

il sera nécessaire de se mettre d'accord sur les axes de promotion du territoire. La mise en œuvre d'une «marque» ou d'un référencement est souhaitée par certaines filières économiques, notamment en matière d'accueil touristique. Les réflexions ne sont pas nouvelles et des expériences existent comme la convention avec les accompagnateurs en montagne ou le récent lancement des gîtes panda dans les Écrins.

Le développement d'un partenariat avec les stations touristiques

est affiché clairement. Il s'appuie sur la volonté de renforcer les solidarités entre stations et vallées au travers d'une diversification de l'offre mais aussi d'accompagner les stations dans les démarches de «qualité» environnementale.

Le travail en commun des différents acteurs de l'accueil et de la découverte doit permettre **de structurer une offre touristique qui respecte les ressources naturelles, culturelles et sociales.** C'est dans ce cadre qu'un appui sera apporté aux entreprises touristiques (hébergeurs, gestionnaires de refuges, professionnels de la montagne...)

Depuis une dizaine d'années, les études de fréquentation ont montré que la clientèle des Écrins est certes fidèle, mais vieillissante.

Il est essentiel **d'adapter l'offre et d'attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes,** mais aussi des publics ayant des exigences spécifiques : familles, personnes âgées, personnes handicapées, clientèle étrangère...

Le maintien d'un réseau cohérent de sentiers pour la découverte du massif est un chapitre majeur. La qualité des itinéraires et de la signalétique est un enjeu capital pour l'économie locale, pour la sécurité des visiteurs et leur perception du territoire.

De nombreux acteurs (communes, communautés de communes, Parc national, ONF, conseils généraux, FFRP...) interviennent pour l'entretien et le balisage des sentiers. Une coordination de ces acteurs est nécessaire pour s'assurer d'une cohérence des réseaux et de la signalétique et pour garantir la pérennisation d'un entretien régulier.

La structuration des supports d'information en matière d'offre de randonnée repose sur ce réseau garanti d'itinéraires pour la découverte du territoire.



Le bocage du Champsaur, les terrasses de La Grave ou de l'Embrunais, le col du Lautaret, l'ensemble agricole de la vallée de la Roizonne...

Tout un ensemble de **sites paysagers remarquables** est mentionné dans la charte pour sa valeur patrimoniale. Sans oublier les éléments du paysage «construit» (muret, canaux, abris pastoraux, clapiers...) qui méritent également l'attention de tous les partenaires. Des aides aux activités agricoles ou sylvicoles et des mesures de valorisation de ces paysages sont envisagées.

Le maintien d'une diversité et d'une mosaïque de milieux naturels interconnectés est essentiel, tant pour préserver les potentiels d'adaptation des espèces sauvages que pour gérer les ressources naturelles indispensables au développement durable du territoire.

La prise en compte des espèces dites «à enjeux» semble une évidence. Ces espèces peuvent être liées aux spécificités géographiques du massif, aux pratiques agricoles ou encore à la qualité des milieux...

Une filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité

C'est un objectif qui vise à préserver toutes les fonctions de la forêt du parc national des Écrins : la production de matériaux ou de bois-énergie, l'accueil du public, la préservation de la biodiversité, la protection contre les risques naturels... Autant d'éléments à maîtriser dans les documents de planification forestière, en favorisant des modes d'exploitation et de dessertes adaptés dans un bon équilibre global.

La transformation et la valorisation locales sont abordées en soulignant notamment deux filières : le bois de construction et le bois-énergie.



Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau

Le territoire du Parc national des Écrins est le château d'eau naturel d'un espace beaucoup plus vaste. Sa responsabilité et celle de tous les gestionnaires du territoire sont donc très fortes. D'autant

que les enjeux pour l'avenir sont très importants, depuis les ressources glaciaires jusqu'aux cours d'eau des vallées en passant par les zones humides. Il s'agit d'en assurer la continuité et la fonctionnalité, d'en préserver la qualité... et de favoriser son utilisation économe.

Préserver les ressources, les patrimoines, les savoir-faire...

→ Jean-Claude Dou

Maire de Puy-Saint-Eusèbe et président du Mandement Forestier de Savines

La Charte du Parc national des Écrins est un travail considérable, nécessaire, vital, entamé voilà près de 3 ans. Pour ma part, je souhaite affirmer d'une manière indéfectible ma conviction que demain nous devons évoluer, vivre et nous épanouir dans un environnement équilibré. La gestion des espèces est indissociable des préoccupations liées à la gestion des milieux naturels qui les hébergent. C'est ce à quoi nous nous attachons dans les comités de pilotage des sites Natura 2000 tout comme dans les instances de gestion des forêts.

Le travail en réseau, le dialogue et la concertation sont essentiels, notamment pour la rédaction des plans d'aménagement et de gestion forestiers. Nous nous appuyons sur l'analyse nous permettant d'associer au maintien de la biodiversité la nécessaire approche économique (vente de bois). L'engagement dans des processus de certification de type «bois des Alpes» en fait partie.

La gestion de la ressource énergétique renouvelable, l'accueil du public et la protection contre les risques naturels sont d'autres fonctions à prendre compte. Notre forêt est déjà tout cela mais elle a besoin d'être reconnue... comme telle.

Le projet de charte l'a complètement intégrée. Je ne peux que m'en féliciter.

La **solidarité écologique** entre l'aire d'adhésion et le cœur du parc s'illustre entre autres par l'identification des corridors et des trames, verte (milieux terrestres) et bleue (milieux liés à l'eau), facilitant le déplacement des espèces.

Dans le cœur du parc comme en aire d'adhésion, **l'animation et la gestion des sites natura 2000** sont incontournables. Le Parc national y contribue inégalement en fonction des responsabilités qui lui

ont été confiées.

Gérer l'abondance de certaines espèces de la faune sauvage (cervidés, sangliers, campagnols...) est parfois nécessaire pour **préserver les équilibres entre les espèces et les activités humaines**.

La question des espèces exotiques envahissantes doit également être prise en compte, avec des actions de veille, de sensibilisation voire d'éradication...

→ Bernard Fanti

Président de la fédération de pêche des Hautes-Alpes

Nous avons été acteurs, d'une manière volontaire et constructive, dans la rédaction de ce projet de charte qui, à ce jour, nous satisfait. Nous partageons, avec le Parc national des Écrins, les mêmes préoccupations de gestion raisonnée de ce territoire ; études communes hydro-biologiques des lacs d'altitude, suivi des peuplements aquatiques, plans de gestion...

Dans les Hautes-Alpes, huit lacs seulement, sur la centaine située au cœur du parc national, sont concernés par la pratique halieutique dont l'histoire est ancienne et patrimoniale.

Une gestion spécifique est adaptée à chacun de ces lacs, en fonction de leurs caractéristiques physiques et biologiques propres. Pour les cours d'eau, situés dans le cœur, nous avons adopté une gestion patrimoniale des peuplements piscicoles.

En aire d'adhésion comme dans le reste du département, nous gérons les lacs selon un principe identique.

Nos pratiques halieutiques intègrent la préservation des espèces autochtones. La pêche est une activité traditionnelle pratiquée par les habitants, les vacanciers qui demande à être mise en valeur.

Dans la nouvelle charte, la gestion de la pêche est compatible avec notre mission et nos objectifs de protection et de valorisation du milieu naturel.

Elle constituera un outil supplémentaire pour mener, en collaboration avec le Parc, des actions de réhabilitation des milieux aquatiques, pour contribuer au «bon état écologique» des masses d'eau de son territoire.

→ Daniel Thonon

Ligue pour la protection des oiseaux, administrateur du Parc national des Écrins, représentant des associations de protection de la nature de l'Isère

La démarche qui consiste à impliquer les acteurs locaux pour que tout le monde se comprenne et tente de se mettre d'accord, c'est intéressant même si ça prend du temps.

On progresse et on arrive à trouver des compromis acceptables qui ne sont pas remis en cause.



La complexité des différentes lois et réglementations (Loi montagne, Loi sur l'eau, Grenelle de l'environnement, Natura 2000,...) rend aussi les discussions plus difficiles car le rôle de la charte par rapport à ces textes n'est pas toujours clair. Des explications à ce sujet ont déjà été apportées et le travail doit se poursuivre dans ce sens.

Le cœur, avec sa réglementation, est bien intégré dans les esprits. C'est un acquis et c'est déjà un aspect positif. Personne ne le remet en cause ou bien seulement à la marge.

Pour les zones Natura 2000 hors cœur, c'est moins évident actuellement. Pour la zone d'adhésion, c'est plus difficile. Je regrette que les enjeux de développement durable (économies d'énergie, transports...) et d'environnement ne soient pas plus affirmés.

On a beaucoup parlé de tourisme, la culture et l'architecture sont bien pris en compte, l'agriculture aussi mais finalement les questions d'environnement ne le sont pas autant. C'est comme si on avait déjà assez donné avec le cœur. Ce ne sont souvent que quelques velléités et c'est dommage pour un projet à 15 ans.

→ Pierre Martin

Président de la société de Chasse de Saint-Michel de Chaillol

«La charte est une occasion supplémentaire de travailler ensemble. C'est le point positif qu'il faut développer.

Concernant les populations de chamois par exemple, dès lors que l'on a abandonné les grands comptages, il est important de mettre en œuvre de nouveaux modes de suivis.

Nous avons déjà eu l'occasion de montrer ce que l'on peut réaliser en concertation notamment pour la gestion des galliformes de montagne, en particulier le tétras lyre. Tous les partenaires (la fédération de la chasse et la société locale, le Parc national, les agriculteurs, l'ONF...) se sont intéressés aux contraintes des autres et tout le monde s'y retrouve. Ce travail que nous avons mené à Chaillol a été reconnu par des instances nationales et nous allons continuer dans ce sens. C'est un bon exemple de ce qu'il est possible de faire.

Mon inquiétude aujourd'hui, et c'est un souci croissant, concerne la prolifération de certaines espèces qui peuvent causer des dégâts sur des patrimoines que l'on cherche par ailleurs à préserver (près de fauche, murets...). Je pense en particulier au sanglier qui, dans certaines zones, devient un vrai problème. De mon point de vue, on ne fera pas l'économie d'une réflexion qui concerne aussi la zone du cœur même si la réglementation actuelle ne permet pas d'intervenir. Toutes les discussions sont et seront utiles pour mieux se comprendre sur ces préoccupations.»



Le rôle social, culturel et économique de l'activité agricole est important. Mais quelle sera la capacité des exploitations restantes à pérenniser la qualité paysagère et écologique du territoire ? Les conditions de travail et l'organisation de filières ne relèvent pas directement du champ de la charte du parc national. En revanche, la prise en compte des contraintes et spécificités de l'agriculture montagnarde constitue un but permanent auquel les acteurs du territoire peuvent contribuer. Il est primordial de **préserver la vocation agricole des espaces dévolus actuellement à cette activité**. Cette préoccupation doit se traduire dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

Parallèlement, des actions de communication doivent **valoriser les services rendus par l'agriculture**. Les efforts de préservation des terres agricoles seraient illusoires sans la volonté de soutenir la profession. Le Parc agit dans ce sens, en partenariat avec les chambres départementales de l'agriculture, les services de l'Etat et les professionnels. Pour cela, il importe de conserver et de promouvoir les savoir-faire et les produits locaux mais aussi d'**accompagner les productions identifiées du territoire**. La transformation et la commercialisation locales seront encouragées ainsi que la diversification des activités.



➔ Alain Haret

Agriculteur en Isère, personnalité qualifiée au Conseil d'administration du Parc national des Écrins
«Les difficultés de l'agriculture ne sont pas spécifiques aux Écrins. Un parc national peut les atténuer, c'est en tout cas ce que j'espère. En terme d'urbanisme, on doit pouvoir faire des choix sur la vocation principale de certains espaces. Il me semble que c'est possible au moins à l'échelle d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale). Pour un PLU, ce sera plus difficile. En montagne, comme ailleurs, on étale l'urbanisme sans se poser la question d'économiser la terre. C'est inquiétant pour l'agriculture... et on ne pèse pas très lourd.

Dans un système d'exploitation, on ne peut pas faire l'impasse sur le problème du foncier. Le parc a les capacités de faire des projections, de montrer le danger et d'aider à anticiper. C'est ce que l'on essaie de faire avec les alpages sentinelles. Les réseaux et les techniciens du Parc, son conseil scientifique, il ne faut pas s'en priver.

Même à l'échelle de la PAC (Politique agricole commune), il faut faire reconnaître le service rendu par l'agriculture en haute montagne et faire valoir cette spécificité. Cela a une valeur marchande. Les terrasses de La Grave sont un véritable enjeu patrimonial (paysage, biodiversité...) mais l'entretien de ces espaces a un coût très lourd. Le Parc national peut mettre en avant cette haute valeur environnementale et mobiliser tous les partenaires en ce sens. C'est la même chose pour l'installation de nouveaux agriculteurs, il faut une volonté et un investissement collectif.

Un autre aspect important dont on a peut-être pas encore bien pris la mesure, c'est la valeur ajoutée que peut apporter l'image du parc national pour identifier les produits au territoire dans des circuits courts et des filières de proximité. Il ne faut pas faire n'importe quoi mais il y a des solutions à trouver en associant le réseau des chambres d'agriculture et les Parcs sur leurs intérêts communs.»



Le soutien à la gestion des alpages fait l'objet de nombreuses actions depuis une vingtaine d'années. Différentes mesures ont été mises en œuvre pour veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe des alpages. Tous les acteurs du monde agricole, notamment pastoral, sont impliqués dans cette démarche. L'appui technique doit se généraliser, en lien avec la fédération des alpages de l'Isère (FAI) et le centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM). La mise en œuvre de mesures spécifiques (contrats agri-environnementaux) sera poursuivie. L'amélioration pastorale dépend pour partie de la résolution de problèmes liés à la logistique et aux infrastructures en place : cabanes, moyens de communication, accès, approvisionnement... Les aides à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs font partie du dispositif de soutien au pastoralisme.

La fauche des prairies naturelles doit être soutenue.

Utile à la préservation de la biodiversité et à la qualité paysagère, cette pratique évite aussi d'acheter du foin produit ailleurs... Pour autant, les contraintes sont telles qu'il est déterminant de trouver des financements pour la maintenir.

... et une agriculture vivante et de qualité

➔ Roland Jacob

Agriculteur et adjoint au maire à La Grave

«Cette charte dit des choses avec lesquelles on est d'accord. En conseil municipal, on y a travaillé et on a fait des propositions. Le problème de la charte, c'est sa lisibilité et cela peut être un frein pour l'adhésion du plus grand nombre. C'est une question de langage. Il y aura une version plus lisible et plus synthétique mais la difficulté restera de faire référence à un texte long et peu accessible. Du point de vue communal, on a apprécié plusieurs fois l'appui du Parc sur des dossiers d'architecture, d'aménagements pour ses conseils techniques et pour son regard sur le petit patrimoine et sa sensibilité à la culture locale. Bien évidemment, on veut continuer à travailler comme cela dans le cadre de la charte... mais on constate déjà que les restrictions budgétaires touchent aussi le Parc. Dans le domaine agricole, on sait que l'on peut travailler avec le Parc. Par exemple, pour le problème des campagnols, dès le début, le parc a eu une oreille attentive. Son appui a été important pour l'observation « scientifique » du phénomène, sa cartographie, pour aller voir ce qui se fait ailleurs, rechercher des solutions, les discuter et les mettre en œuvre. Maintenant, ce fléau est pris en compte plus largement, au niveau de la communauté de communes. Les questions d'agriculture sont abordées dans la charte : le maintien des prés de fauche, les circuits courts, les aides dans le cadre des mesures agri-environnementales... Bien sûr, on est d'accord avec tout cela. Sur le fait de conserver les terres agricoles actuelles, c'est toujours bien de l'écrire mais je crains que ce soit un vœu pieux. Au moment de faire un nouveau PLU, on sait que ce n'est pas si simple... et on constate que les meilleures terres, celles situées à proximité des villages, servent toujours au développement des communes.»

➔ Jean-Pierre Legard

Directeur du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)

«Dans les grandes lignes, la charte confirme toute une série de relations déjà anciennes entre les activités pastorales et le Parc national. La charte a le mérite de porter véritablement ce partenariat. Les activités qui se déroulent sur le territoire du parc national sont appelées à participer à ce projet commun. C'est une proposition de contrat qui a été co-construit et dans lequel la partie « pastoralisme » a toute sa place. L'ensemble des mesures et projets développés y sont repris, que ce soit pour l'amélioration des équipements en alpages ou la prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec les pratiques pastorales. Les orientations et mesures abordées dans la charte ne s'arrêtent pas aux éleveurs du seul territoire du Parc. C'est un aspect très important. Elles intègrent également les transhumants qui viennent des Hautes-Alpes, de l'Isère et plus largement de la région. Cette interdépendance entre les différents types d'espaces doit être prise en compte pour accompagner le fonctionnement des exploitations et celui des alpages. C'est ce que nous faisons avec le programme « Alpages sentinelles ». Dans les dispositifs d'État concernant les dommages liés aux grands prédateurs, le Parc est l'un des intervenants pour la reconnaissance des dégâts. Il faut qu'il soit aux côtés des éleveurs et des bergers dans ces moments de traumatisme difficile. Parmi les mesures de prévention, l'équipement des alpages est déterminant, y compris pour les moyens de communication. Tout ce qui peut être fait pour améliorer les conditions de vie et de travail compte pour que cela se passe le moins mal possible.»

Calendrier, prochaines étapes pour la charte

- > 25 mai 2011 : le conseil d'administration se prononce sur le dossier à présenter à l'enquête publique
- > Juin-juillet 2011 : consultation institutionnelle des communes, des partenaires et des instances nationales
- > Septembre/octobre 2011 : Enquête publique
- > 2012 : Instruction nationale : Conseil national de protection de la nature, Comité interministériel des parcs nationaux, Conseil d'État
- > Fin 2012 ou au tout début de l'année 2013 : les communes seront appelées à se prononcer sur leur adhésion à la charte



Oisans



La Bérarde : des outils d'accueil à la maison de la montagne

La commune de Saint-Christophe-en-Oisans est engagée de longue date dans une dynamisation de l'offre montagne. C'est dans ce contexte qu'a été entrepris l'ambitieux projet de Maison de la Montagne de La Bérarde qui comprend une rénovation de l'hébergement (ancien hôtel Tairraz), le maintien du centre de secours en montagne et la création d'un Office du Tourisme jouant le rôle de Maison de la montagne par un accueil commun avec le Bureau des guides et le Parc national des Écrins.

«Son principal objectif est de mettre en relation les visiteurs avec les patrimoines naturels, culturels et paysagers de cette grande destination qu'est La Bérarde» rappelle Serge Toprides, le maire de Saint-Christophe-en-Oisans. «C'est aussi de faire connaître les diverses offres de découvertes organisées par les professionnels de la montagne de l'Oisans». Le programme dote par ailleurs le site et hameau de La Bérarde d'une salle



multi usages qui favorisera la convivialité des «événements montagne» comme la tenue de projections/conférences et la présentation d'expositions.

En fonctionnement dès 2010, il reste néanmoins à assumer la tranche équipements audiovisuels, les modules de présentation du territoire et le travail sur l'interprétation dans le hameau et les nombreux sites qu'il dessert. Cet ensemble recherchera la meilleure complémentarité entre le musée à Saint-Christophe-en-Oisans et ce point avancé de l'accueil.

Vallouise



Vers une Maison du Parc encore plus attrayante

Outil de travail de l'équipe du secteur, espace d'accueil permanent de tous les publics, vitrine du territoire de la Vallouise et de ses patrimoines, la Maison du Parc est tout cela à la fois. Cette reconnaissance est le fruit d'un engagement tenace de tous pour faire vivre ce lieu et l'ancrer dans le paysage local comme un lieu d'échanges et d'animations partagé en priorité avec les habitants par-delà son succès auprès des visiteurs.

Trente deux ans plus tard, cette Maison a besoin à la fois d'une mise aux normes pour l'accueil de tous les publics et d'une requalification au plan des équipements, de la distribution des espaces, de ses modules d'information mais aussi du point de vue de sa lisibilité et de son effort en matière d'économie d'énergie. C'est le bureau «Espace Gaïa», associé à un scénographe et un paysagiste, qui conduira ce projet complexe de valorisation.

Le bâtiment est considéré comme suffisamment exceptionnel et représentatif de l'architecture du XX^{ème} siècle (bâtiment en verre et béton armé unique dans le département) pour être conservé dans son volume et son principe général, tout en devenant le lieu d'exemplarité qu'on en attend. A l'origine la Maison du Parc de Vallouise avait été conçue avec l'ambition d'être le lieu unique d'expression de la connaissance des patrimoines, de leur présentation, en même temps que le lieu de travail du Conseil d'administration et de ses commissions.



La requalification intègre bien évidemment cette dimension dans une double exigence été/hiver et en s'inscrivant dans les initiatives de la commune en la

matière en parfaite complémentarité avec le ski de fond, la voie verte et l'évolution de l'office du tourisme.

Enfin, le projet s'efforcera d'encourager ce qui fut la principale réussite de ce lieu : un espace ouvert, proposant des temps d'échanges avec tous les publics locaux, visiteurs de tous les âges et ce, tout au long de l'année. Plus que jamais cette maison sera celle du pays des Écrins. et espère vibrer à nouveau, dès 2013, des initiatives de tous les acteurs de la vallée, aussi bien que des initiatives des équipes du Parc.

Une belle perspective pour les 40 ans du Parc !

Valbonnais



Les jeudis de Font-Turbat se préparent

Dans l'esprit des Jeudis des refuges, initiés depuis deux ans en Oisans, des animations auront lieu cet été au refuge de Font-Turbat. La gardienne prépare son programme auquel contribueront des agents du Parc lors de plusieurs soirées...

Les montagn'arts sont toujours là !

Cette année à nouveau, le Théâtre de la Lune installera son village-nomade au plan d'eau de Valbonnais. les 10, 11 et 12 juin... pour la 11ème édition du Festival Les Montagn'Arts. Un rendez-vous festif et familial qui illustre l'enthousiasme et la persévérance de tout un groupe d'habitants de ces vallées à découvrir. Les grandes lignes des multiples rendez-vous sont relayées dans le programme d'accueil du Parc.

Renseignements et réservations au 04 76 30 25 26.



La requalification de la maison du Parc en projet

Pouvoir accueillir du public toute l'année et améliorer les conditions de travail des agents du secteur : ce sont les deux principaux objectifs du projet de requalification de la Maison du Parc du Valbonnais, à Entraigues.

Nous n'en sommes pas encore aux travaux mais le projet avance. Les besoins et les attentes de l'équipe du secteur ainsi que ceux de l'ensemble des partenaires et des visiteurs ont bien été identifiés et quantifiés. De quoi écrire un programme pour lancer, dès ce printemps, une mission de maîtrise d'œuvre. Architectes, scénographes et thermiciens devront élaborer un projet au cœur du village, respectueux de son identité et porteur des préoccupations sociales actuelles comme l'accessibilité pour tous et un fonctionnement économe en énergie. La volonté est clairement affichée par le Parc de faire de ce projet une référence dans son parti-pris architectural et son rôle dans le développement économique de la vallée.



Briançonnais



Plusieurs observations de loup ce printemps

Ce printemps, plusieurs observations de loup ont été confirmées visuellement par des agents du Parc national, de part et d'autre du col du Lautaret, aux alentours du Monétier-les-Bains. Difficile d'affirmer s'il s'agissait ou non d'un même individu mais tout laisse à penser que l'espèce est en «reconnaissance» dans le secteur.



Seules des analyses génétiques (crottes) permettraient de savoir s'il s'agit de membres de la meute transfrontalière Clarée-Bardonnechia qui, depuis 2009, a pris ses quartiers plutôt du côté français.

Dans le cadre du suivi de cette espèce, toutes les observations sont intéressantes à communiquer le plus rapidement possible au Réseau loup, via les agents du Parc national (06 21 30 48 48) ou ceux de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) : 06 08 71 07 15.

Villar d'arène : la micro-centrale est en fonctionnement

Le site est depuis longtemps convoité pour son potentiel de production d'énergie hydroélectrique. On se souvient notamment du projet de grand barrage qui avait fait débat dans les années 1980 avant d'être abandonné. Par la suite, l'idée d'une micro-centrale a été envisagée par la commune voilà une vingtaine d'années. Depuis 2002, elle s'affine et se concrétise.

Le projet initial pour le tracé de la canalisation, passant par les Voûtes au niveau du Pas d'Anna Falque, le long du très fréquenté GR 54 en aire optimale d'adhésion du parc, avait un impact particulièrement important... Consulté, le Parc national des Écrins jugeait ce choix incompatible avec le caractère unique des lieux. Il a été entendu. Finalement, c'est l'utilisation de la galerie EDF désaffectée qui permettra de contourner l'itinéraire. Le projet a été ainsi finalisé, avec une intégration maximale de tous les ouvrages dans leur environnement.

L'inauguration de l'ouvrage, le 2 octobre 2010, a eu lieu en présence des trois maires successifs qui ont porté cette réalisation. A cette occasion, la qualité de l'accompagnement par le Parc national des Écrins a été nettement soulignée, en particulier par le maire et par le directeur de la société SEHRY de construction et d'exploitation. Un partenariat constructif, dans l'esprit de la future charte.



La micro-centrale a été inaugurée en présence des trois maires successifs qui ont porté le projet.



La prise d'eau au plan de l'Alpe de Villar d'Arène.



Une visite de la micro-centrale était proposée lors du salon du développement durable, au mois d'avril, organisé avec l'appui de la communauté de communes du Briançonnais.



Valgaudemar



Chauves-souris et canaux d'arrosage...

Deux exemples concrets du soutien apporté par le dispositif européen Natura 2000 dans le Valgaudemar

► Des abris pour les chauves-souris ont été installés à l'automne dernier dans la forêt autour de Molines-en-Champsaur. Cette opération conjointe de l'ONF et du Parc national a pour objectif de mieux connaître les espèces qui fréquentent ce site Natura 2000. Six sites ont été choisis dans la forêt autour de Molines afin de varier les essences d'arbres, l'exposition et le milieu d'implantation : nipsylve, mélezin de reboisement, bocage...



Trente gîtes ont été fixés dans les arbres à 4 ou 5 mètres de hauteur.

Rendez-vous est maintenant donné au printemps 2011 pour prospecter les abris et, si possible, déterminer les espèces de chauves-souris qui fréquentent ce site Natura 2000. D'autres opérations en faveur des chiroptères sont à noter dans ce secteur, avec le soutien de la commune de La Motte. Des gîtes en bois fabriqués

par le Parc national avaient déjà été installés dans des bâtiments de Molines, notamment à l'église. La municipalité travaille par ailleurs à un projet d'installation d'un éclairage public avec des lampes à sodium qui limitent la perturbation des chauves-souris.

► Si le problème de l'entretien des canaux d'arrosage n'est pas une spécificité du Valgaudemar, ceux qui sont situés dans des sites inscrits «Natura 2000» peuvent bénéficier de soutiens particuliers.

Dominique Escalle est agriculteur dans le Valgaudemar. Pour lui, les canaux sont essentiels à son activité professionnelle. Au printemps dernier, les travaux d'entretien annuel du canal de la Motte qu'il préside ont été subventionnés dans le cadre d'un «contrat» mis en œuvre pour cinq ans. «C'est un plus. Cela permet de financer le dédommagement des personnes qui viennent faire l'entretien» souligne-t-il, soit une trentaine de personnes sur deux à trois jours de travaux. Car le cumul des cotisations annuelles des arrosants (48 euros par ha) est bien inférieur au budget total de l'ASA (association syndicale autorisée) qui gère le canal. «Quand il y a des travaux plus importants, il faut monter des projets pour trouver des financements» précise encore Dominique Escalle.

Pour cela, les techniciens des services de l'État apportent une aide appréciable pour la mise en œuvre administrative et financière de tels programmes.

Ce type de contrat d'entretien concerne quatre canaux du Valgaudemar, pour environ 2500 euros chacun entre 2010 et 2014 : le canal de la Motte, celui de Saint-Eusèbe, le Grand canal de la Motte et celui de La Chapelle. L'entretien est essentiellement manuel, l'intervention mécanique étant exceptionnelle.



Ces contrats concernent des portions de 500 à 1000 mètres de canaux situés dans le site Natura 2000 que le Parc national des Écrins est chargé d'animer. Une démarche qui permet de rassembler les financements de l'État, de l'Europe et du Parc national, également chargé de l'instruction technique et financière des contrats de ce type sur son territoire. Le canal de la Chapelle-en-Valgaudemar fait l'objet d'un programme plus conséquent (18000 euros), lié à la remise en œuvre de la prise d'eau. Le canal des Herbeys va bénéficier lui aussi de financements pour son entretien avec un volet complémentaire en communication (panneau, film) afin de faire connaître les enjeux liés à la présence des canaux.

«L'objectif global de ces contrats est de maintenir le réseau des canaux gravitaires, source de maintien des zones humides en aval du site notamment. Il est utile aussi pour les espèces à préserver au niveau européen et présentes en aval de la zone : sonneurs à ventre jaune, écrevisses à pattes blanches et prairies de fauche sub-montagnardes» explique Matthieu Villetard, chargé de mission au Parc national des Écrins. «Au delà de la préservation d'espèces et de milieux (habitats) d'intérêt européen, le maintien de ces canaux participe directement à la constitution d'une Trame verte et bleue, inscrite dans le Grenelle Environnement. L'enjeu est donc à la fois national et local pour la qualité de notre patrimoine naturel et paysager.»

L'appel de la forêt dans le Champsaur-Valgaudemar - Molines en Champsaur - Les 18 et 19 juin 2011

La troisième édition de cet événement s'inscrita naturellement dans les rendez-vous de l'année internationale de la forêt. Pendant deux jours, à Molines en Champsaur, ce sera l'occasion de rencontrer des professionnels du bois et de la forêt, de participer à des randonnées, des ateliers créatifs, des rencontres/débats, des expositions sur les filières forêt et bois, qui présentent les liens entre l'homme et la forêt. Un week-end instructif et ludique à partager en famille.

AU PROGRAMME : un salon pour échanger avec les professionnels du Champsaur-Valgaudemar, des visites, des démonstrations, des randonnées accompagnées à la découverte de la forêt et de sa biodiversité, des tables rondes et des conférences, un salon du livre de la forêt et du bois, de nombreux stands (les métiers du bois «valorisation des savoirs-faire et du faire savoir»), des activités ludiques et artistiques (chevaux de bois, création d'objets en bois, nombreux jeux pour tous...) et des animations musicales, repas champêtres, marché de produits de pays...

Embrunais



La restauration de la cabane du Couleau

La cabane d'alpage du Couleau avait été emportée par une avalanche au cours de l'hiver 2008-2009.

Dans un premier temps, un toit provisoire avait été posé dans l'attente de la programmation de travaux de requalification. Le Parc national a accompagné la commune de Châteauroux-les-Alpes et la Chambre d'agriculture pour définir le projet et le mettre en œuvre. Des travaux de terrassement ont eu lieu en 2009 et le chantier s'est poursuivi en 2010. La partie en pierre a été conservée pour accueillir la chambre du berger et une extension contemporaine en bois a été conçue pour la pièce de vie. La nouvelle couverture protège l'ensemble.

Un nouveau mur de soutènement en béton porte désormais une un plafond en planches clouées. Cette technique innovante est également utilisée pour le plancher de l'extension. La gestion de l'humidité et les finitions en bois offrent un intérieur sec et chaleureux.

Pendant l'été 2010, l'une des cabanes d'appoint héliportables du Parc national a été installée pour permettre au berger d'assurer l'estive en attendant la réception des travaux qui a eu lieu au début de l'automne dernier. Cet été, il profitera donc pleinement de cette nouvelle cabane.



Le Festival du paysage

samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 juin dans l'Embrunais

A l'initiative du Pays Pays Sud Embrunais-Savinois, la manifestation aura lieu en juin dans la vallée de la Durance avec un appui marqué des équipes du Parc national des Écrins. Ensuite, du 23 au 25 septembre, des rendez-vous seront proposés dans la vallée de l'Ubaye.

Dédicaces, chasse au trésor, expositions, visite guidée de la Tour Brune, sorties et promenades, lectures de paysage sous le Roc, Montgolfière, conférences, initiations, ateliers d'écriture, de peinture, de photographie, de vidéo, concerts... et un menu spécial «Festival du Paysage» à base de produits du terroir sera servi par les restaurateurs participants.

Champsaur



Charnières : des murets dans le paysage

Depuis plus de quinze ans, la commune d'Orcières et le parc œuvrent à l'entretien et à la restauration des murets et clapiers du plateau de Charnière, à Prapic. Ces réalisations s'inscrivent dans un programme plus vaste dont le fil conducteur est l'itinéraire du Saut du Laire. En 1999, tout un ensemble de travaux de réaménagement du hameau de Prapic a été inauguré.

Aujourd'hui encore, cette volonté demeure d'entretenir et de maintenir la qualité agricole et paysagère du plateau ainsi que l'accès à cette destination emblématique. La requalification de la montée de l'oratoire à la sortie du hameau et la poursuite des campagnes de restauration des murets illustrent ce partenariat.

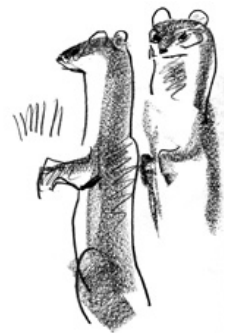
Ainsi, en 2010, la municipalité d'Orcières a entrepris de restaurer la piste de la montée de l'oratoire. Piste aux multiples usages, pastorale pour les troupeaux de moutons, agricole pour le retour du foin des prés de fauche, touristique pour les milliers de randonneurs qui fréquentent cet itinéraire.

Après avoir consulté un bureau d'étude spécialisé qui a proposé une solution cohérente avec la nature et les contraintes du site, un appel a été lancé et une campagne de travaux devrait avoir lieu dans les meilleurs délais. L'accès stabilisé permet la cohabitation des moutons, des tracteurs et des randonneurs.

Sur le plateau, en 2011 comme les années précédentes, l'association LRS (Lacs Rivières et sentiers) continuera de remonter murets et clapiers pour redonner à ce bocage de pierres sa fonction et sa qualité paysagère.



Mustélidés... Où êtes vous cachés ?



Hormis l'hermine qui, dans sa virginité hivernale, recueille l'affection des montagnards, les petits carnivores de cette famille ne sont généralement pas très populaires... Rencontre avec les six espèces encore présentes dans les Écrins.

Méconnus voire méprisés, les mustélidés forment une famille difficile à caractériser. Qu'ont-ils en commun ? Un corps allongé, des pattes courtes et des glandes qui peuvent dégager une forte odeur. Ce sont tous des carnivores, plutôt petits mais de tailles variées avec des régimes alimentaires divers et un milieu de vie sans grande spécificité. Leur discrétion est sans doute leur principale particularité. Elle est liée à leurs mœurs souvent nocturnes. C'est essentiellement pour cette raison que «leur répartition, souvent discontinue, reste mal connue» souligne Sandrine Ruette. Ingénieure de recherche à l'Office national de chasse et de la faune sauvage (ONCFS), elle fait partie de l'équipe chargée d'en savoir un peu plus sur les petits carnivores et l'évolution de leurs effectifs. «Un système de «carnets de bords» a été mis en place pour récolter toutes les observations faites par les agents l'ONCFS. Que ce soit pour des animaux vivants, observés de façon fortuite, ou morts lors de collisions routières, ce sont au moins des indices de présence qui sont ainsi recueillis».

Au fil des années, ces informations cartographiées donnent une tendance de l'évolution des espèces les plus contactées même si on ne peut pas vraiment en déduire leur répartition précise.

«Au Parc national des Écrins, nous enregistrons également ce type d'information dans notre base de données» indique Gilles Famy, chargé du suivi de la faune. C'est ainsi que l'on peut confirmer la présence de six espèces de mustélidés dans les Écrins : le blaireau, la martre, la fouine, l'hermine, la belette et le putois.

Pour certaines espèces spécialistes, on peut relier leur présence à l'évolution de leurs proies : la belette et le campagnol des champs ou l'hermine et le campagnol terrestre. Les observations pourraient être plus fréquentes en cas de pullulation de ces rongeurs... et diminuer fortement lorsque les populations de leurs proies s'effondrent. Les autres mustélidés, généralistes voire opportunistes, s'adaptent...

Le blaireau



Le blaireau est le plus grand des mustélidés de France. Les mâles, à l'orée de l'hiver, peuvent peser jusqu'à 20 kg. Le maquillage noir et blanc de sa tête le rend facilement reconnaissable, encore faut-il le rencontrer ! Son mode de vie nocturne le rend discret à nos yeux. Il passe une grande partie de sa vie dans des terriers, faits de galeries profondes et complexes, qu'il creuse avec ses griffes. Ses sorties nocturnes sont dévolues à la recherche de nourriture. C'est un opportuniste : il se nourrit d'invertébrés (insectes, vers de terre...), de batraciens, de petits mammifères et de beaucoup de végétaux (fruits, céréales, légumineuses). Le blaireau peut vivre seul ou en groupe et accepte de partager ses galeries avec des renards ou des lapins. Certains terriers pourraient être habités depuis plusieurs dizaines d'années...

Le blaireau a connu des périodes difficiles notamment lorsque les terriers étaient gazés pour lutter contre la propagation de la rage. Il semble que les populations se soient aujourd'hui reconstituées. En France, il n'est plus classé parmi les espèces nuisibles depuis 1988 mais reste chassable. Dans les Écrins, on peut l'observer en fond de vallée jusqu'à 1600 m d'altitude bien qu'il ait été observé plus haut et parfois en alpage.

L'hermine et la belette

Deux espèces assez proches, bien que l'hermine soit 2 à 3 fois plus grande que la belette qui est le plus petit des mammifères carnassiers d'Europe. Toutes deux sont partiellement diurnes et particulièrement vives et agiles. Semblables à des anguilles, elles ondulent en souplesse, explorant leur univers à la recherche de petits rongeurs.



L'hermine



La belette

La belette a une queue plus courte que l'hermine. Sa (toute) petite taille lui permet de se faufiler dans les passages de moins de 3 cm de diamètre...

En été, leur pelage à toutes deux est fauve dessus - blanc dessous, mais les choses sont bien différentes en hiver... L'hermine change de livrée et devient toute blanche, à l'exception d'un plumet noir au bout de sa queue, assorti aux 3 boutons noirs formés de ses yeux et de sa truffe. C'est par ce critère qu'elle est facile à différencier de la belette. A noter pourtant, que la belette devient blanche en hiver, uniquement dans le nord de l'Europe. D'où son nom latin *Mustela nivalis* (neige en latin). D'autre part, la belette ne fréquente guère les altitudes supérieures à 2 300 m, préférant les milieux boisés.

Au contraire, l'hermine n'a pas été observée à moins de 800 m d'altitude, mais jusqu'à 3 222 m, au col de la Temple. Elle affectionne les landes, pierriers et éboulis et n'est pas présente dans les secteurs soumis à l'influence méditerranéenne. Ces deux espèces sont classées parmi les gibiers que l'on peut chasser... mais ne le sont que très rarement. La belette fait également partie des espèces susceptibles d'être classées nuisibles.



L'hermine en été... et en hiver



La martre et la fouine

Ces deux espèces sont difficiles à différencier tant elles se ressemblent. Même mode de vie nocturne, même type d'alimentation, morphologies proches. La fouine vit cependant le plus souvent à proximité des villages et s'attaque plus fréquemment aux poulaillers. C'est pour cette prédation domestique et pour les dégâts qu'elle peut causer notamment dans l'isolation des maisons qu'elle est classée nuisible dans certains départements dont les Hautes-Alpes (à moins de 250 m des habitations) et l'Isère (totalité du département).

Bien que carnivores, martre et fouine adaptent leur régime alimentaire aux disponibilités du moment. En été et en automne, leurs crottes pleines de graines et de restes d'insectes laissées au beau milieu des sentiers trahissent leur goût pour les fruits sauvages et les insectes. L'hiver, le poil des rongeurs consommés en grand nombre les remplace.

Toutes deux sont fines et allongées, couvertes de pelage brun, plus clair sur la tête. La différenciation entre les deux espèces se fait sur la forme et la couleur du plastron, celui de la fouine descendant sur les pattes avant alors que la bavette se termine en pointe au milieu du poitrail chez la martre et présente en général une couleur orangée ; la robe de la martre, d'aspect soyeux et dense, est brun chocolat, celle de la fouine d'un brun grisâtre ; le dessous des pattes de la martre est couvert de poils, contrairement à celui de la fouine... Ce dernier caractère est bien difficile à voir lors d'une observation furtive. Par ailleurs, la martre est plutôt forestière alors que la fouine fréquente volontiers les vergers, les parcs et jardins, les villages et même les villes.



La fouine



La martre

Le putois

En voilà un qui a bien mauvaise réputation... Ce mustélidé voisin du vison d'Europe (de 0,5 à 1,5 kg, surnommé «putant», n'a dû avoir des glandes qu'il possède sous la queue qui libère une odeur désagréable en cas de douleur ou de peur intense, notamment lorsqu'il est capturé. Son pelage brun roux est plus foncé sur les pattes et la queue. Sa tête arrondie porte un masque noir et blanc contrasté. Originaire des steppes, il vit dans les milieux ouverts, les cultures et les prés bordés de haies, non loin de l'eau : rivières, marais, étangs... C'est un excellent nageur. Le putois est un carnivore costaud qui s'attaque aux lapins, aux rats noirs, aux surmulots et aux rats musqués. C'est également un mangeur de grenouilles, de fruits, d'œufs et d'oiseaux. Ses effectifs semblent en baisse, notamment du fait de la destruction des zones humides. Cet animal nocturne et très discret, peu abondant dans la région, a été observé sur les rives du Drac et de la Durancie, et n'a que très rarement été vu à plus de 1000 m d'altitude.

Le furet, version domestique du putois, était déjà un animal de compagnie dans la Grèce antique (bien avant le chat !). On l'élevait aussi pour la chasse au lapin. Bien qu'incapable de retrouver son chemin tout seul à l'extérieur, il conserve les caractères d'un animal sauvage et reste difficile à éduquer.



Les illustrations ont été réalisées par Jean Chevallier pour le tome 1 de l'Atlas des vertébrés "Faune sauvage des Alpes et du Dauphiné" co-édité par le Parc national des Écrins et le CRAVE (Centre de recherche alpin sur les vertébrés)

La loutre

... reviendra t-elle ?

Corps fuselé, souple et musclé, poil hydrofuge, oreilles courtes, pattes palmées... L'adaptation de la loutre à la vie aquatique est idéale. Ce prédateur nocturne et discret ne trahit souvent sa présence qu'à travers quelques indices de repas ou de passage. La loutre pèse de 6 à 12 kg, est couverte d'une fourrure isolante à double épaisseur, brune sur le dos, blanche sous la gorge et grise sous le ventre. Elle se plait dans toutes sortes de milieux aquatiques : rivières, lacs, marais, bords de mer... Cette championne de plongée peut obturer ses oreilles et ses narines sous l'eau. Sa nourriture favorite, le poisson, fut la raison de sa destruction. Le «loutrier», métier aujourd'hui disparu, se chargeait de la besogne. Au début du 20^e siècle, une prime fort attractive fut même accordée à qui rapportait des peaux de loutres aux autorités. Autrefois très commune partout, elle subsiste dans la partie Ouest de la France et tend à reconquérir ses anciens territoires, remontant les cours d'eau. Elle a été capturée en 1950 dans le Valgaudemar, jusque dans les années 1940 dans le Guillevin, et encore observée avant l'édification du barrage de Serre-Ponçon. Elle est totalement protégée depuis 1981.

De fait, mais aussi grâce à l'interdiction du PCB, elle a fait son retour dans certaines parties de l'arc alpin. En France, le plan national d'actions pour la loutre 2011-2014 vise à améliorer sa conservation. «La dynamique de population est plutôt positive» résume Sandrine Ruette (ONCFS). «Elle est présente dans l'Isère et l'Ain mais elle n'a jamais été très abondante en montagne en raison de l'altitude. Son retour dans les Écrins n'est pas impossible, on ne sait jamais, mais ce sera sans doute limité».

